



## Titre de séjour retiré pourtant parent français

Par **Guil**, le **20/11/2014** à **11:00**

Bonjour,

Je viens vous demandé des conseils pour un ami.

Il est Mauritanien et est arrivé en France en 2007 et a eu des récépissés de un an vie privée et familiale avec autorisation de travailler jusqu'en début 2013. Et ensuite après sa séparation avec son ancienne compagne française donc en début 2013, il y a eu une enquête de domicile mais il n'était plus à son domicile! Leurs 2 enfants ont aujourd'hui 4 et 5ans . Après cette enquête mon ami a eu 3 renouvellement de récépissés valable 3 mois jusqu'en juillet 2014 et il ne lui ont pas renouvelé son titre de séjour.

Ensuite il a été hébergé chez une cousine et lors du passage des gendarmes il n'y était pas. Il a déménagé en février et a des preuves qu'il paye des factures. Mais il ne peuvent pas le renvoyer dans son pays ? il a quand meme 2 enfants et s'il lui retire le droit de travailler ç va être difficile de subvenir au besoin de ses enfants!

Et ça ne se passe pas bien avec la mère de ses enfants depuis leur séparations mais il ne veut pas la poursuivre car elle ne veut pas qu'il les voient trop

Je vous remercie de votre aide.

J'ai contacter pour lui l'aide juridictionnel sans trop le prévenir mais le tribunal demande des documents supplémentaire sur la décision de refus de la prefecture.

Car la j'ai peur qu'il fasse une bêtise en prenant une autre identité!

quelles démarches peuvent l'aider.

Cordialement.

Par **domat**, le **20/11/2014** à **20:28**

bsr,

quel est le motif donné par la préfecture pour refuser de lui renouveler son titre de séjour ?

cdt